

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Le conseil de la municipalité de Packington siège en séance ordinaire ce 01 juin 2020 au chalet communautaire.

Sont présents à cette réunion M. Émilien Beaulieu, maire, madame et messieurs les conseillers suivants : Jean-Noël Moreau, Guillaume Morin, Jules Soucy, Linda Levesque, Alain Thériault et Patrick Michaud.

Assiste également à la séance Denis Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement avec eux;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

RS-77-20

En conséquence,

Il est unanimement résolu

que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

RS-78-20

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert.

Adopté à l'unanimité

RS-79-20

Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 mai 2020.

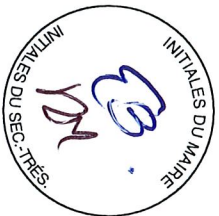
Il est proposé par Linda Levesque
et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 6 avril 2020 soit accepter tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 31-05-2020 de 109826.18 \$ au compte courant et de 131270.94 \$ à l'épargne établie au fond de roulement.



RS-80-20
No de résolution
ou annotation

Période de questions

Aucune question

Approbation des comptes

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrits

1	Bell Canada; bureau, garage	559.16
2	Bell Mobilité; cellulaires	38.98
3	BMR : Fournitures garage	2579.33
4	Pauline Bossé : Ménage	105.00
5	Commercant de la Chaudière : Transport	43.15
6	Jean C.Dupont : Pièces	50.60
7	Électronique Mercier : Paget	282.24
8	Hydro-Québec : Éclairage des rues...	1202.48
9	Irving : Entretien & réparation	176.71
10	Joseph Dumont 1997 Lté	1238.86
11	Denis Moreau : Zoom & frais de dépl.	120.00
12	Morneau Transport	127.98
13	P.Beaulieu : Changement d'éclairage	758.84
14	Petite Caisse : Facture poste	237.85
15	Pièces Témis : Fournitures	258.13
16	Place du travailleur : Steve M.	83.36
17	Produits Métallique A.T. inc.	2528.59
18	Radiateur Martin : Réparation souffleur	235.00
19	RIDT : Achat Bacs, vidange septique...	11617.14
20	SADC : Magazine Culture de rang	95.09
21	Servitech : Tenu à jour	1190.17
22	Soudure du Témis : Fourniture	127.08
23	Ville de Dégelis : Intervention.	229.75
24	Manic Sanitation : Fournitures	298.43
Total		24184.72

Résultat de l'ouverture des soumissions concernant les travaux de traitement de surface

RS-81-20

Reçue deux soumissions concernant les travaux de traitement de surface. Les deux soumissionnaires sont conformes. Le plus bas soumissionnaire est FRANROC, Division SINTRA inc de Québec au montant de 234,951.41 \$ taxes incluses.

Après délibération,
il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne FRANROC, Division SINTRA inc. pour la réalisation des travaux de traitement de surface, tel que décrit dans les documents d'appel d'offre.

Adopté à l'unanimité

Amendement
RS-10320

Résultat de l'ouverture des soumissions concernant les travaux de rechargement

Reçue une soumission concernant les travaux de traitement de rechargement. L'évaluation des travaux étaient estimés à 127,195.20 \$ avant taxes. Construction BML, division SINTRA inc a soumissionné à 230,868 pour de la pierre concassée MG-20 et 204,732.\$ pour du gravier concassé.

Après délibération,
il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington rejette la soumission de Construction BML, division SINTRA inc. pour la réalisation des travaux de rechargement.

Adopté à l'unanimité

RS-83-20

Résultat de l'ouverture des soumissions pour la location de machineries et l'achat de matériaux

Trois soumissions ont été reçues. Après analyse, les trois soumissions sont conformes.

La soumission de Ferme Patoine et frères est la plus basse soumission concernant la location de la pelle une verge et le camion lorsque nous combinons les deux. Cependant, en ce qui concerne les matériaux, il est conclue que nous achèterons le plus bas dépendant des matériaux choisis, chacun des soumissionnaires

En conséquence,
Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne la soumission de Ferme Patoine et frères inc. concernant la location d'équipements de la pelle et du camion et les autres équipements en fonction des soumissions reçues.

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington achètera les matériaux en fonction de son coût incluant le transport en fonction des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité

AM-316-20

Avis de motion RG-316-2020

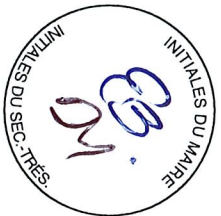
M. Alain Thériault, conseiller donne avis de motion, qu'à une séance ultérieure, le Conseil municipal de la paroisse de Packington adoptera le règlement 316-2020 modifiant le règlement de zonage 287-2017 et ses amendements de la municipalité de Packington.

RS-84-20

Adoption du projet de règlement 316-2020 modifiant le règlement de zonage 287-2017 et ses amendements de la municipalité de Packington

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le conseil adopte le règlement 316-20 modifiant le Règlement de zonage 287-2017 et ses amendements de la municipalité de Packington ci-dessous reproduit :



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON



Projet de règlement numéro 316-2020 modifiant le Règlement de zonage 287-2017 et ses amendements de la municipalité de Packington

CONSIDÉRANT QU'

en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c. A-19.1, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la Loi ;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Packington souhaite diminuer les restrictions concernant les bâtiments accessoires dans les zones publiques et à l'extérieur du périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT QU'

un avis de motion pour l'adoption du présent règlement a été donné le 4 juin 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

le Conseil municipal de la municipalité de Packington adopte le règlement numéro 316-2020 modifiant le Règlement de zonage 287-2017 et ses amendements et il est statué et décrété par le présent règlement ce qui suit :

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 316-2020 modifiant le Règlement de zonage 287-2017 et ses amendements ».

TERRITOIRE ASSUJETTI

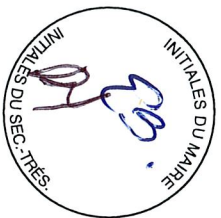
Le présent règlement s'applique sur la totalité du territoire de la municipalité de Packington.

PERSONNES ASSUJETTIES

Toute personne morale de droit public ou de droit privé et toute personne physique est assujettie au présent règlement. Le gouvernement du Québec, ses ministres et les mandataires de l'État québécois sont soumis à son application suivant les dispositions de l'article 2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).

VALIDITÉ

Le Conseil adopte le présent règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, sous-paragraphe par sous-paragraphe, de manière à ce que, si un chapitre, un article, un alinéa, un paragraphe, ou un sous-paragraphe de ce règlement était ou



No de résolution
ou annotation

LE RÈGLEMENT ET LES LOIS

Aucun article du présent règlement ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne morale ou physique à l'application des lois du Canada et du Québec.

MODIFICATIONS DES DISPOSITIONS SUR LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES

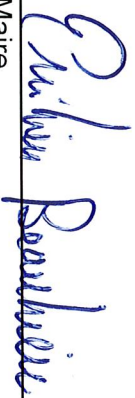
MODIFICATION DE L'ARTICLE 4.3.2

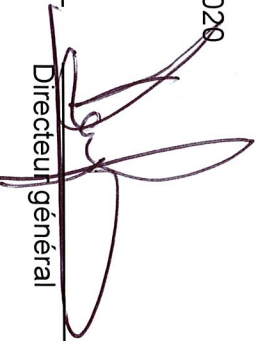
L'article 4.3.2 est modifié par le retrait des zones EA, EAF, EF et P de la grille d'application de l'article 4.3.2.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à la séance du 1^{er} juin 2020


Maire


Directeur général

RS-85-20

Entente Première Ligne Avocats

Suite au décès de Me Moreau en avril dernier, nous n'avions plus d'avocat pour ce service. Comme les avocats du bureau de Me Moreau n'avaient pas beaucoup d'expérience dans le domaine municipale, nous avons pris contact avec Me Rino Soucy pour connaître son intérêt de nous offrir ce service. Me Soucy a envoyé une offre à 400\$ par année. Nous avons mis fin au contrat avec le bureau de Me Moreau en date du 26 mai dernier et nous pourrions retenir les services de Me Soucy du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021 pour un montant de 400.\$

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne les services de Me Rino Soucy pour le service de première ligne au montant de 400.\$.

Adoptée à l'unanimité

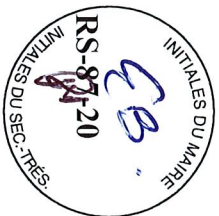
RS-86-20

Mesure fiscale pour les contribuables durant la période covid-19

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington maintienne le taux d'intérêt à 0% jusqu'au 9 juillet et le conseil réévaluera lors de la séance du 6 juillet prochain.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Ensemencement

L'activité de la pêche a été annulée à cause du covid-19. Le Conseil avait prévu un budget de 750.\$ pour l'achat de truite. Nous aurons une aide de 250.\$ de la Corporation de développement économique de la Région de Dégelis. On suggère de faire l'achat de poisson continuer l'ensemencement de notre lac.

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil accorde un budget de 1000.\$ pour l'achat de poisson pour ens semencer notre lac. M. Alain Thériault sera présente lors de l'ensemencement.

Adoptée à l'unanimité

RS-88-20

Adoption de la modification des règlement de conduite au camping

Dans le contexte de la covid-19 et en collaboration avec Camping Québec, il nous recommande d'inclure de nouvelles règles pour les campeurs. Le projet a été envoyé aux membres du conseil.

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte les nouvelles règles de conduites des campeurs et dont copie est annexée aux archives de la corporation

Adoptée à l'unanimité

RS-89-20

Doyon Després : Acceptation de l'offre de service projet RECIM

Pour le projet d'amélioration de la cuisine, il faut retenir les services d'un cuisiniste pour notre projet.

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne les services de Doyon Després pour la confection de plans d'aménagement de la cuisine au montant forfaitaire de 2,000.\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

RS-90-20

Embauche de la ressource projet garderie estivale

Une offre d'emploi a été affichée et nous avons reçu une candidature pour le poste d'animatrice pour la garderie estivale. La candidate est Mlle Ariane Morneau.

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington engage Mlle Ariane Morneau comme monitrice pour le projet de garderie estivale aux conditions stipulées dans le projet. Le projet débute le 29 juin au 14 août 2020 au taux horaire de 15.\$ de l'heure pour une semaine de 30 heures.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion RG 317-2020

M. Guillaume Morin donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le Conseil municipal de la paroisse de Packington adoptera le règlement 317-2020 pour permettre la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux.

Présentation du projet de règlement 317-2020 pour permettre la circulation des véhicules hors routes sur certains chemin municipaux



Projet de RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2020

(adopté par la résolution numéro _____)

PROJET DE RÈGLEMENT 317-2020 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTES SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 626, par. 14 du *Code de la sécurité routière*, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes.

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Packington est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE le club de véhicule tout-terrain, Le Club Quad Trans-Témis sollicite l'autorisation de la municipalité de la paroisse de Packington pour circuler sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Guillaume Morin lors de la séance de ce conseil, tenue le 1 juin 2020;

À ces causes, sur proposition de _____, il est unanimement résolu :

QUE le 1 juin 2020, le projet de règlement numéro 317-2020 a été présenté et il statue par ledit règlement ce qui suit :

Article 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux » et porte le numéro 317-2020 des règlements de la municipalité de la paroisse de Packington.



No de résolution
ou annotation

Article 3 :

OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des véhicules tout-terrain sera permise sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Packington, le tout en conformité avec la *Loi sur les véhicules hors route*.

Article 4 :

VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique aux véhicules tout-terrain au sens de la *Loi sur les véhicules hors route*.

Article 5 :

LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des véhicules tout-terrain est permise sur les chemins municipaux suivants, sur les longueurs maximales prescrites suivantes :

- ♦ 8^e et 9^e Rang Nord (entre le point A et le point B) 1855 mètres

Un croquis de l'emplacement est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 6 :

RESPECT DE LA SIGNALISATION

L'autorisation de circuler est accordée du 15 septembre au 15 novembre et à l'endroit prévus par la présence de signalisation routière appropriée.

Article 7 :

PÉRIODE DE TEMPS VISÉE

L'autorisation de circuler aux véhicules hors route visés, sur les lieux ciblés au présent règlement, est valide du 15 septembre au 30 avril.

Article 8 :

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la Gazette officielle du Québec.

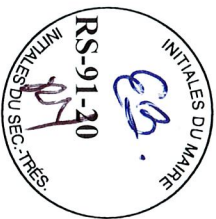
Adopté à la séance du ; _____

Maire Philippe Boivin

[Signature]

Directeur général / Secr.-trés.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Ville Témiscouata-sur-le-Lac : Centre récréatif et événements

La Ville de Témiscouata-sur-le-Lac désire obtenir l'appui des municipalités pour son projet de centre récréatif et événements; un appui régional pour que ses futures équipements soient considérés comme supra-local.

Considérant que le Conseil municipal de la paroisse de Packington trouve les projets de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac fort intéressant pour leur communauté car il permettra à l'ensemble des citoyens de s'unir dans un projet commun;

Considérant que Témiscouata-sur-le-Lac a obtenu le financement pour ses projets et qu'il ne reste qu'à finaliser avec ses citoyens le projet, le conseil municipal de Packington ne veut pas s'immiscer dans cette décision et veut rester neutre;

Considérant que chaque municipalité a développé des infrastructures pour accueillir et offrir une gamme de services pour répondre à l'offre global du Témiscouata;

Considérant que le Conseil municipal de Packington considère les projets proposés comme local;

En conséquence,
il est unanimement résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington ne donne son appui pour considérer les projets proposés par la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac comme régionale et pouvant devenir supra-local.

Que le Conseil municipal de Packington encourage la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac a continué ses efforts pour offrir à sa population des services de qualité qui répondent à leurs besoins.

Adoptée à l'unanimité

CODET : cotisation 2020

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le versement de sa cotisations 2020 à la CODET au montant de 100.\$

Adoptée à l'unanimité

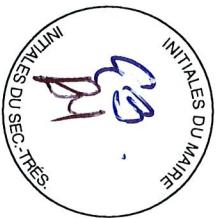
Projet agrandissement : arpentage

En vue de la préparation du projet préliminaire d'agrandissement du chalet communautaire, M. Carl Charron demande une relevé d'arpenteur pour obtenir des points de références pour faciliter et ainsi diminuer la possibilité d'extra dans notre projet

Une offre de service a été demandée à M. Bernard Labrie, arpenteur géomètre pour réaliser ce travail. L'investissement nécessaire est de 1,440.\$ plus taxes pour effectuer ses différents relevés.

RS-93-20

RS-92-20



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte l'offre de M. Bernard Labrie, au montant de 1,440.\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

RS-94-20

Camping : tarif saisonnier en fonction de l'ouverture du 03 juin 2020

Considérant que le Gouvernement du Québec a permis l'ouverture des campings à partir du 1^{er} juin dernier;

Considérant que le camping de Packington a ouvert officiellement le 3 juin 2020 et dont lettre avait été envoyé à tous les saisonniers pour les y avertir;

Considérant que le conseil municipal de la paroisse de Packington trouve important de faire un ajustement de prix considérant le délai tardif d'ouverture du camping;

En conséquence,

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accorde un rabais de 100.\$ sur le tarif saisonnier.

Que pour les saisonniers qui ne pourront se rendre sur le terrain pour cause du covid-19, le conseil chargera un frais de 100.\$ comme remisage estival. Cependant ses saisonniers ne pourront venir y séjourné à défaut de quoi ils seront chargé les frais applicables pour la saison complète. Cette mesure s'applique pour les saisonniers du Nouveau-Brunswick seulement.

Adoptée à l'unanimité

RS-95-20

Frais de représentation du maire et des conseillers

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le versement des frais de représentation du maire et des conseillers pour les mois d'avril, mai et juin 2020 ci-dessous décrit :

Émilien Beaulieu	2,798.62 \$
Guillaume Morin	932.87
Jean-Noël Moreau	932.87
Jules Soucy	932.87
Alain Thériault	932.87
Linda Levesque	932.87
Patrick Michaud	932.87
	8,395.84 \$

Adoptée à l'unanimité

Desserte de télécommunication équitable pour toutes les régions

Considérant que la crise actuelle de la Covid-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel;

Considérant que la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible;

Considérant que le gouvernement s'est engagé à régler les problèmes de connexion internet, mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence;

Considérant que le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiable, performants et abordables;

Considérant que l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la situation actuelle;

Considérant que la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le rapport Vale), lequel concluait à «l'urgence d'agir» en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens;

Considérant que la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence;

Considérant que de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunication pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes et que les réponses se font attendre;

En conséquence,

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

de demande à Maxime Blanchette-Joncas, député de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques, de soutenir toutes initiatives visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'Internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.

Adoptée à l'unanimité

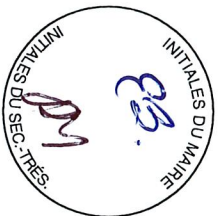
Travaux de rechargement 8^e et 9^e Rang Nord, rue Pelletier et route Hélène

Considérant que le Conseil a rejeté la soumission du seul soumissionnaire Construction BML division sintra inc pour la réalisation des travaux de rechargement

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

Amendé
RS-104-20

RS-97-20



No de résolution
ou annotation

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne la soumission de Joseph Dumont 1997 Ltée pour l'achat des matériaux. Il s'occupera pour avoir une niveleuse et un compacteur pour les travaux.

Que la municipalité s'occupera pour engager des transporteurs en vrac pour le transport du matériel.

Adoptée à l'unanimité

RS-98-20

Formation Adjointe administrative

Reçues des offres de services pour la formation de l'Adjointe administrative. L'offre retenue est du Centre d'études collégiales du Temiscouata et PG Solution pour la formation spécifique sur notre logiciel comptable

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne l'offre du Centre d'études collégiales du Temiscouata au montant de 3,658.15 \$ plus taxes.

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne l'offre de PG Solution pour 7 heures de formation sur mesure au montant de 1,130.\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

RS-99-20

Camp de jour

Le Directeur général informe les membres du conseil que présentement nous avons deux inscriptions d'entrée et les parents ont jusqu'à mercredi soir pour s'inscrire.

Denis Clermont, Denis Moreau et Jules Soucy auront une viséococonférence vendredi matin et nous devrons probablement avoir une séance spéciale sur Zoom pour finaliser ce projet.

Adoptée à l'unanimité

RS-100-20

PAVL – PPA

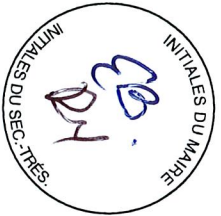
Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil réalisera les travaux du programme PAVL – PPA sur le chemin Ouellet le 12^e Rang.

Adoptée à l'unanimité

RECIM

Le Directeur général informe les membres du conseil de l'évolution du projet d'agrandissement du chalet communautaire et que nous devrions recevoir l'estimé préliminaire révisé d'ici vendredi 5 juin.



No de résolution
ou annotation

Francine Caron et Yan Pelletier

M Alain Thériault demande des informations concernant le dossier en urbanisme de Mme Francine Caron et M Yan Pelletier. M. Thériault ayant reçu un appel de M. Pelletier. Le Directeur informe les membres du conseil de l'état du dossier.

Compte-rendu de diverses réunions

M. le maire donne le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC de Témiscouata

Levée de l'assemblée

À 21 h 35, Monsieur Émilien Beaulieu, maire propose la levée de l'assemblée